



LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA A LA MAIRIE

LE VENDREDI 27 MARS 2026

A 20 HEURES 30

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Procès-verbal de la dernière réunion
- Fixation des indemnités de fonction des élus
- Délégation du conseil municipal au Maire
- Composition des commissions
- Désignation des représentants au sein des différentes structures
- Désignation de signature spécifique : demande d'urbanisme
- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- Questions diverses et toutes questions pouvant survenir d'ici la réunion.